

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF220

présenté par

M. Coquerel, rapporteur, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

I. – Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur les moyens alloués à Météo France au regard des nécessités induites en matière de prévention des risques de catastrophes naturelles et de changements climatiques.

II. – Ce rapport est rédigé par un groupe de travail associant des membres du conseil général de l'environnement et du développement durable, des membres du conseil d'administration ainsi que les syndicats représentatifs du personnel.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'en septembre dernier, l'ouragan Irma a frappé durement notre territoire, la baisse des crédits de Météo France semble être à contre-courant des nécessités auxquelles la France doit faire face en matière de prévention des risques de catastrophes naturelles. Depuis 2012, Météo France a perdu 340 agents. La prévisibilité météorologique n'est pas uniquement relative aux comportements individuels et à leur confort éventuel. C'est une question de sécurité nationale, à l'heure où le changement climatique, d'origine anthropique, menace de multiplier les événements catastrophiques et d'en aggraver l'intensité. De telles questions ne peuvent être subordonnées à des impératifs budgétaires aux antipodes de la nécessité du renforcement de ce service public. L'interrogation que nous portons est d'autant plus forte que le projet de supercalculateur, rendu nécessaire du fait de la prévisibilité de plus en plus complexe à réaliser, est clairement menacé par ces coupes budgétaires. Le Parlement doit se saisir de cette question décisive pour ce qui est de nos capacités à faire face, collectivement, aux catastrophes naturelles.